

**MAIRIE
de
CANGEY
37530**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept du mois de septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, MALO,
MMES DELAINE, BARRITAUT, BORDIER-BONNEAU, GAURON, SANCHEZ

Etaient absents excusés : Ghislaine RETIF, Martine ROBINET, Christine COURTEVILLE
David AUDEBERT, David BACON, Benoit SIMON, Jean Michel LENA

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Alexandra SANCHEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2018- SEPTEMBRE 21

OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE REPAS PAR LIAISON FROIDE A LA CANTINE SCOLAIRE

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que le marché de restauration scolaire arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Madame Le Maire propose de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture et la livraison de repas par liaison froide pour une durée de 3 ans.

Vu l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De lancer une consultation selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics, pour la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire,
- D'autoriser Madame Le Maire à engager, passer et signer un marché passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics, et ayant pour objet la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour les enfants de l'école maternelle et primaire de la Commune

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune Chapitre 011, nature 60623

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 22

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n° 1/2018

Madame Le Maire indique que la Commune ne dispose pas des crédits nécessaires à l'émission des amortissements 2018. Il est donc nécessaire de modifier les crédits inscrits comme suit, pour permettre les écritures comptables :

Investissement

Chapitre 040 – amortissements :

Compte 28041582 + 1492 €

16 – Emprunt et dettes

compte 165 - 1492 €

Fonctionnement

Chapitre 042 – compte 6811 Dotations aux amortissements : + 1492 €

Chapitre 011 – compte 60612 - 1492 €

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 23

OBJET : ADHESION de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mars 2018, le Comité SIEIL, a accepté l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

En application des articles L5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de CANGEY, en qualité de membre adhérent au SIEIL doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** l'adhésion de la Communauté de de communes Touraine Vallée de l'Indre au SIEIL.
- **approuve** les nouveaux statuts.

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 24

OBJET : FIXATION TARIF DU PLATEAU REPAS POUR LA FORMATION Prévention Secours Civique de niveau 1 (PSC1)

Madame Le Maire indique qu'il convient de déterminer le prix du plateau repas pour la formation PSC1 qui aura lieu le mercredi 19 septembre 2018 à la salle des Fêtes de la commune.

Madame Le Maire propose le prix de 8€ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- De fixer le prix de 8€ TTC
- L'encaissement des plateaux repas se fera par l'émission de titres exécutoires.

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 25

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE 2018

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a introduit une nouveauté importante pour la gestion des personnels des collectivités locales en matière d'avancement de grade permettant au Conseil Municipal de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion déterminant le nombre maximum de fonctionnaires qu'il est possible de promouvoir.

Par délibération en date du 30 mai 2017, la commune a fixé ses ratios d'avancement à 100 %.

En effet, un avancement de grade doit être pour chaque agent un élément de reconnaissance sur sa manière de servir, ses responsabilités ainsi que son expérience.

Vu le tableau des agents promouvables au titre de l'année 2018,

Il est proposé de procéder à la création du poste ci-dessous suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui se réunira en novembre 2018.

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement	Date d'effet
Rédacteur (35/35°)	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (35/35°)	01/11/2018

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création du poste ci-dessus,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens (le poste d'origine sera supprimé après avis de la CAP)
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

Délibération n° 2018 – SEPTEMBRE 26

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération de recensement de la population de la commune de CANGEY s'effectuera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Madame Le Maire propose la création de deux postes d'agents recenseurs non titulaires afin de réaliser ce recensement à compter du 1^{er} janvier 2019 au 16 février 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux ayant qualité d'agents recenseurs à raison d'une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2019.
- les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer et numéroter les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.
- de définir la rémunération par référence à l'indice brut 347 majoré 325,
- d'autoriser Madame Le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants,
- d'autoriser Madame Le Maire à représenter la commune pour la signature des contrats,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2019.

Suite à la mise en vente de l'ancien Café Hôtel Bar Restaurant l'hexagone, 3 rue de monteaux il a été demandé une étude auprès de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales) pour la création de 4 logements. Au vu de cette étude et après discussion, le Conseil Municipal ne donnera pas suite étant donné le coût élevé des travaux pour cette réhabilitation.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion des associations aura lieu prochainement le vendredi 28 septembre 2018 – salle des Associations à 19h30.

Afin d'optimiser la communication municipale, administrative et associative, Madame Le Maire souhaiterait installer un panneau d'informations lumineux. La société LUMIPLAN a été contactée pour obtenir un devis avec une insertion paysagère du panneau au niveau de la Mairie.

Le prochain congrès des Maires aura lieu le mardi 27 novembre 2018 au Palais des Congrès de Tours (ex Vinci).

L'écluse prévue pour ralentir la circulation au niveau du n° 1 rue de château renault, sera réalisée après le passage du PARIS-TOURS.

Une étude a été demandée auprès de l'ADAC pour estimer la remise en état de la voirie du lotissement « les vilaines ».

Récapitulatif de la séance du 17 septembre 2018

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 21 :

Lancement de la consultation pour la fabrication et la livraison de repas par liaison froide à la cantine scolaire

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 22 :

Décision modificative n° 1/2018

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 23 :

Adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de L'Indre au SIEIL

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 24 :

Fixation tarif plateau repas pour la formation Prévention Secours Civique de niveau 1

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 25 :

Tableau avancement de grade 2018

Délibération n°2018 – SEPTEMBRE 26 :

Recensement de la population 2019 – création de 2 postes d'agents recenseurs.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINÉ Hugnette

ROSSE Yves

BARRITAUULT Lise

GAURON Florence

MALO Jean-Luc

BORDIER-BONNEAU Patricia

CHARTIER Franck

SANCHEZ Alexandra